

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Convocations adressées le 12 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
 Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 0 suppléant
 Nombre de délégués votants : 9 (dont 3 pouvoirs)

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Cécile CHEVILLARD (arrivée à 16h30), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (a donné pouvoir Monsieur Bruno FENET), Monsieur Olivier BEATRIX (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARTEGOUTTE),

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs:

3

**CS250325-08 – FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DU
RESULTAT**

Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif du budget annexe Exploitation du patrimoine de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses **0,00€**

Recettes **0,00€**

Soit un excédent de fonctionnement de **0,00€**

Investissement

Dépenses **0,00€**

Recettes**Soit un besoin de financement des reports de****44 390,45€**

**Soit un excédent net global de clôture de
(fonctionnement et investissement)****-44 390,45€**

En l'absence de résultat de fonctionnement reporté, il ne peut pas être décidé une affectation de ce résultat de fonctionnement pour combler le besoin de financement issu de l'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2024, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2024, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe Exploitation du patrimoine.

Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY).